

Compte-rendu

Réunion du Bureau/Comité de pilotage ORAC du S.M.P.G. 16 Janvier 2014

Le Bureau – Comité de pilotage du Syndicat du Pays du Giennois s'est réuni le jeudi 16 Janvier à 14h30, au Centre Social des Montoires, 1 rue des Loriots, salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Thierry GOIRAND, Président du SMPG.

Etaient présents à la réunion :

Messieurs LECHAUVE, BERTRAND, BELLONI et Madame GIRAULT, membres du Bureau,
M. DAZIN, Adjoint au maire de Gien représentant M. CHIERICO, M. EDMET Adjoint au maire de Châtillon/Loire représentant M. RAT,
M. RABIN, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loiret,
Mme BAUDU BARET, DIRECCTE,
Mme AUBAILE, Conseil Général du Loiret.
Mme PARIS, Agent de Développement du Pays du Giennois et Mme ALLIONE Chargée de missions.

Absents excusés à la réunion :

Messieurs CHIERICO et RAT, membres du Bureau.

Absents à la réunion :

Messieurs GIRAULT, RIVIER et POUGNY, membres du Bureau,
Messieurs COLLOT, Maire de Briare et PICHERY, Maire de Coullons.

M. GOIRAND ouvre la séance et présente les dossiers de demande subvention pour l'ORAC.

Projet n° 61 : SARL Garage PAROT - Bonny sur Loire, représenté par M. Eric BERTRAND

Travaux d'aménagement intérieur et acquisition de matériel :

- Porte sectorielle
- Démonte pneus
- Peinture
- Carrelage

Avis favorable de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret.

M. RABIN souligne que c'est le troisième dossier ORAC que dépose la SARL PAROT.

M. BERTRAND s'interroge sur la baisse du chiffre d'affaire en 2012 et sur l'absence d'emprunt au profit de l'autofinancement.

Mme PARIS précise qu'Eric Bertrand est en attente du bilan 2013 (meilleur que 2012) pour négocier avec sa banque et sur un meilleur bilan.

M. RABIN ajoute que la baisse du chiffre d'affaire est liée à la baisse du nombre de réparations effectuées et donc à la baisse d'achat de pièces. Il précise que l'entreprise va retrouver son chiffre d'affaire de 2011.

M. LECHAUVE tient à rappeler le sérieux de cette entreprise et sa bonne réputation.

Mme AUBAILLE indique que c'est un projet global avec travaux et achat de matériel qui lui permet d'obtenir aujourd'hui une subvention.

► **Dossier accepté** par les membres du Comité de Pilotage pour une dépense éligible de 22.836,50 € HT, au taux de 30%, soit une subvention de 6.850,95 €.

► **Fonds utilisé** : Conseil Général du Loiret

Projet n° 62 : Pressing NATURA'LEA – Gien, représenté par Mme Laetitia TREMELO-GALERA

Travaux d'aménagement intérieur et acquisition de matériel :

- Electricité
- Mannequin pour repasser
- Plomberie
- Plâtrerie/carrelage

Avis favorable de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret.

M. DAZIN indique que le secteur de Leclerc est une zone de passage fréquentée et qu'il y a du potentiel de clientèle. Il ajoute qu'il y a la zone des Montoires à proximité, qu'il n'y a pas d'autre pressing dans le secteur et que la Ville de Gien soutient ce projet.

Mme PARIS précise que la commerçante a déménagé non pas à cause d'un manque de clientèle mais à cause de conditions de travail difficiles : ses locaux de Briare sont sur deux niveaux (rez-de-chaussée et sous sol). Cela ne lui permettait pas d'avoir une bonne aération et engendrait des allers-retours constants entre les deux étages, avec ses paniers de linge.

► **Dossier accepté** par les membres du Comité de Pilotage pour une dépense éligible de 33.333,34 € HT (plafond), au taux de 30%, soit une subvention de 10.000 €.

► **Fonds utilisé** : Conseil Général du Loiret.

Projet n° 63 : SARL THEO - COIFFURE GOMINA - Gien, représentée par Mme Cécile COSSON

Travaux d'aménagement intérieur et acquisition de matériel :

- Maçonnerie, sol, peinture
- Electricité
- Plomberie
- Fauteuils, coiffeuses, consoles

Avis favorable de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret.

M. DAZIN indique que c'est un emplacement idéal car c'est l'unique salon de coiffure dans cette zone pavillonnaire.

Mme BAUDU BARET informe que ce dossier utilisera des fonds du Conseil Général 45 à la place du dossier de M. POUPAT qui passera lui sur les fonds de l'Etat car ce dernier en tant qu'auto-entrepreneur n'est pas éligible aux fonds du Conseil Général 45.

► **Dossier accepté** par les membres du Comité de Pilotage pour une dépense éligible de 33.333,34 € HT (plafond), au taux de 30%, soit une subvention de 10.000 €.

► **Fonds utilisé** : Conseil Général du Loiret.

Projet n° 64 : M. Patrick POUPAT - Briare

Travaux d'aménagement intérieur et acquisition de matériel :

- Maçonnerie
- Isolation et plâtrerie
- Fours
- Alarme vidéo surveillance

Avis favorable de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret.

Mme BAUDU BARET indique avoir beaucoup échangé avec Mme AUBAILE sur ce dossier. Elle constate que le chiffre d'affaire (CA) est très faible (4.187 € pour 2012) et que le pari est risqué. Elle s'interroge sur le bilan prévisionnel annoncé et la limite du CA fixée pour les auto-entrepreneurs.

M. RABIN répond que la limite pour des activités commerciales et de vente est fixée à 80.500 € annuel et pour des activités de prestations de service la limite est fixée à 38.000 € annuel. Il indique que M. POUPAT ne récupérera pas la TVA et n'aura pas d'amortissements.

Mme BAUDU BARET précise que le statut de fonctionnaire ne permet pas à M. POUPAT d'être directeur d'une SARL. Ce dernier joue la sécurité en gardant son emploi d'électricien à BSMAT (Base de Soutien du matériel) et en se déclarant auto-entrepreneur, pour garder une source de revenu. Elle s'interroge sur la possibilité que la femme et la fille de M. POUPAT deviennent salariées de l'entreprise.

M. RABIN répond que ce n'est pas prévu, elles gardent leur emploi actuel.

Mme BAUDU BARET indique que dans les conditions d'éligibilité de l'ORAC, il n'y a pas de chiffre d'affaire minimum imposé donc on ne peut pas refuser ce dossier. Elle demande que ce dossier soit suivi par la Chambre de Métiers.

M. RABIN répond que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) peut effectuer ce suivi.

M. AUBAILLE suggère que M. POUPAT suive une formation liée à la création d'entreprise : juridique, social, gestion/fiscal, commercial, comptabilité,... en plus du stage « prise de vues photos ».

M. RABIN s'engage à faire une simulation pour connaître la meilleure solution entre le régime d'auto-entrepreneur et le régime du réel. Si M. POUPAT opte pour le régime du réel, la formation en gestion de l'entreprise est obligatoire.

► **Dossier accepté** par les membres du Comité de Pilotage pour une dépense éligible de 33.333,34 € HT (plafond), au taux de 30%, soit une subvention de 10.000 €, sous conditions que ce dossier soit suivi par la CMA et que M. POUPAT suive ou ait suivi une formation en 2013 liée à la création d'entreprise : juridique, social, gestion/fiscal, commercial, comptabilité,....

► **Fonds utilisé** : Etat.

Projet n° 65 : ELD Ateliers de la Maubelle - Coullons, représenté par M. Patrick DEPARDIEU

Acquisition de matériel :
- FRAISE SCIE New 350 EDV double étou
- SCIE à ruban semi-automatique

Avis favorable de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret.
M. RABIN indique la nécessité d'acheter du matériel nouvelle génération pour s'adapter au marché.

► **Dossier accepté** par les membres du Comité de Pilotage pour une dépense éligible de 25.223,00 € HT, au taux de 30%, soit une subvention de 7.566,90 €.

► **Fonds utilisé** : Conseil Général du Loiret.

Projet n° 66 : SARL AU QUAI DES FLEURS - Gien, représenté par Mme Roxane LEVE GIRAULT

Travaux d'aménagement intérieur et acquisition de matériel :
- Electricité, plomberie (magasin, cuisine, WC, chambre froide) - Chambre froide
- Maçonnerie, sol, chambre froide
- Climatisation

Avis favorable de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret.
M. DAZIN indique que l'implantation du magasin sera sur un axe très fréquenté mais où le stationnement n'est pas évident. Il ajoute qu'il y a une autre fleuriste à Gien et que Mme LEVE GIRAULT doit se faire connaître.

► **Dossier accepté** par les membres du Comité de Pilotage pour une dépense éligible de 33.333,34 € HT (plafond), au taux de 30%, soit une subvention de 10.000 €, sous réserve de la présentation des pièces suivantes : présentation du kbis de l'entreprise, acte de vente, accord de prêt bancaire.

► **Fonds utilisé** : Conseil Général du Loiret.

Fin de la séance : 16h15

Le Président,
M. Thierry GOIRAND

